L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 28 FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $50.000.
29 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

PERDU.

PERDU—Le Mardi-Gras, 14 février, dans le trajet des rues Marais, Ste-Anne, Remparts et Canal, un sac contenant 9 billets de $100, un billet hypothécaire de $100 souscrit par Pierre Médus, et deux autres billets de $100 chacun souscrits par M. Dupassaux. Le public est respectueusement prié de ne pas les négocier, et une récompense libérale à la personne qui les remettra chez M. Jean-Marie Perez, 170 rue Marais.
28fév—2s—13 28 mars

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE—Son de riz et polish en lots, au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché. G. A. LANAUX, 71 et 73 rue Décatur.
22 fév—15f

A VENDRE—Graines de riz de choix Carolina et Honduras en lots au gré des acheteurs, chez G. A. LANAUX, 71 & 73 Décatur.
22 fév—15f

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse.
17 fév—1 m.

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. P. BOSCHER, 211 South Remparts.
11 fév—2 sem

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville.
2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew T. Rogers vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,908—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John A. Wogan et James T. Hayden, co-syndics provisoires des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28fév—28—4 8 mars

In Re German American Insurance Company of N. O. demandant une forfaiture de charte, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,630—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles P. Drolla, liquidateur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 fév—28—4 8 mars

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 11,937—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George J. Fernandez, liquidateur de la société J. J. Fernandez & Son ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28fév—28—4 8 mars

Succession de Mme Hannah A. McDaniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,904—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William F. Brewer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 fév—28—4 8 mars

Succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—Division E. Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration testamentaire dans la succession de feu James Regan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26fév—26—2 6 mars

Succession de Henrietta Newsom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,145.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars

Succession de Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,315—Division E—Attendu que Alonzo D. Finley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24fév—24,28—4mars

Succession de Jacob Hertz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,860—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Hertz et Mme Philippina Hertz, exécutrices testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 fév—24 28—mars 4

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,365—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 fév—24 28—4mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la maison Pierre et Paul Pizzini et pour et au nom de la dite maison vs ses créanciers et les créanciers de la dite maison.—No 23,378.—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-jointe enliassée et les comptes, tableaux et affidavit y annexé, et la Cour étant satisfaite que le pétitionnaire débiteur s'est conformé à toutes les formalités requises par la loi, la cession des propriétés du dit Pierre Pizzini, individuellement et comme membre de la dite maison Pierre et Paul Pizzini, soit par le présent acceptée pour le bénéfice des créanciers du dit Pierre Pizzini et ceux de la dite maison, et qu'une réunion des créanciers soit par le présent ordonné et ait lieu le Samedi, le 31ème jour de mars 1888, pardevant Alphonse V. Philips, notaire, à 11 heures A. M., afin de choisir un syndic. Il est de plus ordonné, que toutes procédures soit contre la personne ou la propriété du dit Pierre Pizzini et contre la dite maison soient suspendues. Il est de plus ordonné que la dite réunion des créanciers ait par le présent pouvoir et autorisé de fixer les conditions de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des débiteurs et de déterminer si le syndic nommé à cette réunion sera requis de fournir caution, et il est de plus ordonné que E. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28fév—3 f au 31 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—H. Groebel et Cie. vs. leurs créanciers.—No. 19,625—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel & Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Olivier Marionneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 17 Commercial Place, le MERCREDI, 29ème jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et de nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—25—17, 29 fév.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	100,000
1 Lot de..	50,000,	50,000
1 Lot de..	25,000,	25,000
2 Lots de..	10,000,	20,000
5 Lots de..	5,000,	25,000
25 Lots de..	1,000,	25,000
100 Lots de..	500,	50,000
200 Lots de..	300,	60,000
500 Lots de..	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000

3,136 Lots se montant à....$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTRACTION IMPORTANTE.

Propriétés Commerciales

—Situées dans le—

CENTRE DE LA VILLE,

—ET—

Placements très Avantageux,

Rue Gravier, face aux United Cotton Buildings.

—AUSSI—

Différents Lots et Diverses Résidences,

Rues Dryades, Gravier et Union.

Une Résidence confortable

Rue du Camp.

Deux Ilets de Terre de Choix

Avenue St-Charles, face au Parc Audubon.

—ET—

Huit Magasins en Briques à Trois Etages,

Rue North Peters, face au fleuve Mississipi et touchant au

Queen and Crescent Depot,

Dans le Troisième District.

Vente Positive en Partage à l'Encan,

A un Long Crédit et à un Faible Taux d'Intérêt.

Benjamin Newgass et autres contre Betty Newgass et autres.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de divers jugements rendus dans l'affaire ci-dessus, le 2 et le 22 septembre 1887, et d'un ordre en date du 16 février 1888, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après, savoir :

PROPRIÉTÉS DANS LE PREMIER DISTRICT.

PROPRIÉTÉ RUE GRAVIER.

Dix lots de terre avec améliorations dans l'ilot borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Dryades, décrits comme ci-après :

1° La résidence en briques à deux étages No 209 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 2 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur 147 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et de 146 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne latéral opposée, avec une profondeur sur le fond de 29 pieds 6 pouces 4 lignes. Cette propriété est louée à bail par M. A. Mercadal jusqu'au 31 août 1888, au taux de $40 par mois.

2° Les Crescent Stables, No. 211 rue Gravier, composé d'un édifice en briques à deux étages. Le lot est désigné comme No. 3 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 29 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Dryades, et une profondeur de 147 pieds 1 pouce 3 lignes sur l'autre ligne latéral. Cette propriété est louée à bail à M. A. E. Kavain, jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $55 par mois.

3° Les écuries doubles à deux étages en briques Nos. 213 et 215 rue Gravier. Le lot ou portion de terre mesure 54 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 149 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale, et une profondeur de 54 pieds 9 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à William B. Leonard, à raison de $100 par mois.

4° La bâtisse en briques à quatre étages No 217 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 5 et mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, et 27 pieds 4 pouces dans le fond, le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888 à MM. Briede & Cie, à raison de $75 par mois.

5° Les maisons de résidence en briques à deux étages et demi Nos 219 et 221 rue Gravier. Les lots sont désignés comme Nos 3 et 4, ils se touchent et mesurent chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 20 pieds 6 pouces de profondeur dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lo No 4 la plus rapprochée de la rue Baronne, 100 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne qui la divise des lots Nos 3 et 4, et 100 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 3 la plus rapprochée de la rue Dryades. Ces bâtisses sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à Mme S. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $25 par mois chacune.

6° Les deux lots vacants 61 et 63 rue Dryades désignés ensemble par la lettre B et mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 49 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur dans le fond, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, et 109 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

7° Le lot vacant No 65 rue Dryades contigu au lot ci-dessus, désigné comme lot C mesure 21 pieds de face à la rue Dryades sur 45 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

8° La bâtisse à un étage No 89 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Gravier et Union.—Le lot est désigné comme No 11 et mesure 34 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 33 pieds 6 pouces de largeur au fond sur 99 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 95 pieds 2 1/2 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 12. Les améliorations servent comme atelier et bureau.

9° La maison double à deux étages à deux corps de logis en briques, Nos 67 et 67 1/2 rue Union, dans le même ilet que ci-dessus. Le lot mesure 34 pieds 10 pouces de face à la rue Union sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

10° Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Canal, Baronne et Perdido, mesurant, en mesure anglaise, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 97 pieds 6 pouces plus ou moins en profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Union, 92 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins en profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Perdido et 35 pieds 2 pouces de large dans le fond : pas loué.

11° La maison à double corps de logis à un étage, No 105 rue Dryades, dans le même ilet que le lot ci-dessus. Le lot est décrit comme mesurant en mesure anglaise 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades 27 pieds 11 pouces 3 lignes de large sur sa ligne du fond, sur 111 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Mme R. Lamouse, et sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido, il a une première profondeur de 36 pieds sur une ligne oblique qui commence de façon qu'à cette distance la largeur du dit lot est réduite à 30 pieds 1 pouces ; puis de là il a une profondeur de 8 pieds 10 pouces et 4 lignes, et de 25 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne courant perpendiculairement à la rue Dryades jusqu'à la ligne de frontière de la propriété appartenant anciennement à Mario H. Bastienne ; auquel point il forme un angle droit de façon à réduire la largeur du dit lot à 27 pieds 11 pouces et 3 lignes ; et ensuite il a une profondeur de 34 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise de la dite propriété de Mario H. Bastienne jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne du fond.
Cette propriété est louée à Mme Henri à raison de $15 par mois.

RÉSIDENCE RUE DU CAMP.

12° La résidence en briques à trois étages No 240 rue du Camp, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, St. Joseph et Delord. Le lot est désigné comme No 5, et mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue du Camp sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné au fond par une allée commune 11 pieds de large ouvrant sur la rue Delord. Cette propriété est occupée par Mme A. Powers, et est louée jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.
La propriété est contiguë à la belle résidence du Dr E. A. Murphy et fait presque face à ces beaux édifices "La Bibliothèque Howard" et le "Collège Newcomb".

13° La propriété en bois à deux étages No 73 rue Erato, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Tcoupitoulas et St Thomas, est désigné comme lot No 21, et mesure 26 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 80 pieds.
Cette propriété est louée à Mme Killeen à raison de $8 par mois.

14° Le triangle vacant ou ilet dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Prytanée, Uranie et Félicité, désigné comme ilet No 206, et mesurant 21 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 81 pieds sur un côté et 85 pieds sur l'autre. Ce n'est pas entouré. Il se trouve directement en face du "Eagle Hall" la groceríe de Jas Wilson & Cie., et entre la résidence de Chas Newman, Esq., et le "St-Anna Home". C'est un admirable site pour un parc pour y détailler des rafraîchissements ou pour un stand professionnel.

PROPRIETES DANS LE SIXIEME DISTRICT.

15° Cet ilet de terre désirable avenue St-Charles à la jonction du boulevard du Parc Audubon, et borné par l'avenue St-Charles, les rues Calhoun et New et l'avenue Boulevard ; il mesure une façade totale de 227 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à l'avenue St-Charles, 227 pieds 6 pouces sur la rue New, 289 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue Calhoun et 345 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur le Grand Boulevard du Parc Audubon et se trouve immédiatement à la grande entrée qui conduit à ce lieu de promenade ; les terrains sont naturellement très élevés et se dessèchent par eux-même, et les environs sont parmi les plus beaux sur l'avenue St-Charles, et fait face à la belle résidence du colonel Hunton et de Mme Gomila et sera offert dans son entier ou subdivisés en plusieurs sites pour bâtir, ainsi qu'on le demandera.

16° Le splendide ilet de terre élevé contigu à celui décrit ci-dessus, borné par les rues New, Calhoun, Benjamin et le Parc Boulevard ; il mesure 228 pieds 8 pouces de face à la rue New, 235 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Benjamin, 233 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Calhoun et 233 pieds 9 pouces de face sur le grand Boulevard du Parc Audubon. Cet ilet sera offert subdivisé en quarts ou en portions moindres ainsi que le désireront les acheteurs.

PROPRIETE TROISIEME DISTRICT.

Huit magasins en briques à trois étages dans l'ilet borné par les rues North Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut, étant le même ilet dans lequel est compris le Grand Dépôt du Northeastern Railroad—Queen & Crescent Route—et les immenses bâtisses et le Crescent Jute Manufacturing Co., et faisant face au fleuve Mississipi avec le Morgan, Texas & Pacific et le Northeastern roads passant devant, offrant une rare occasion d'obtenir de splendides sites pour entrepôt ou manufactures, lesquels magasins sont décrits en détail comme suit, à savoir :

17° Le magasin No 124 rue North Peters coin de la rue St. Ferdinand, et désigné comme lot No 1, et mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand et borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St. Ferdinand.
Cette propriété est louée à Mme Jelly à raison de $18 par mois.

18° Le magasin No 125 rue North Peters contigu au magasin ci dessus, et désigné comme lot No 2 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St Ferdinand. Cette propriété est louée à Mme J. Swan à raison de $15 par mois.

19° Le magasin No 126 rue North Peters adjacent au précédent, est désigné comme lot No 3 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété rapporte $10 par mois.

20° Le magasin No. 128 rue North Peters est désigné comme lot No. 5 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large, ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois.

21° Le magasin No 130 rue North Peters, est désigné comme lot No 7 et mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Peters, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St-Ferdinand. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

22° Le magasin No 131 rue North Peters, adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue North Peters sur 134 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté la dite portion de terre est composée du lot No 1 et le morceau de terre au fond ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Roth à raison de $15 par mois.

23° Le magasin No 132 rue North Peters adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 5 pouces de face à la rue North Peters, 22 pieds 4 pouces et 1 ligne de largeur au fond sur 134 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté ; la dite portion de terre est composée du lot No 2 et du morceau de terre au fond ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Rowald à raison de $16 par mois.

24° Le magasin No 133 rue North Peters, adjacent au précédent. Le lot est désigné par le No 3 et mesure, en mesure anglaise, 22 pieds 5 1/2 lignes de face à la rue North Peters, sur 96 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté qui le divise du lot No 2, et 96 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de Un, Deux et Trois ans ou moins à l'option des acquéreurs (à l'exception des deux ilets avenue St. Charles, qui seront de un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an), en billets des acquéreurs subdivisés en coupons si cela est requis et portant intérêt de 6 pour cent seulement de la date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles incluant celles de frais d'avocat à 5 pour cent en cas de procédures, l'assurance sur les améliorations et le transfert des polices, etc ; les acquéreurs assumeront le paiement au dessus des montants de leurs enchères de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1888, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, No. 21 Passage de la Bourse.
22fév—22 26—3 10,17.24mars

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions à l'encan.

Succession de Horatio W. Turner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,034.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 15 février 1888, il sera vendu à l'encan—

1 action de la Bourse au Coton de la Nouvelle Orléans.
2 actions de la Compagnie d'Assurances Teutonia.
Conditions—Comptant avant le transfert.
21 fév—21,25,26—mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions du Jockey Club.

Succession de Robert Pugh.

No 1,345—Douzième Cour de District Judiciaire de la paroisse Assomption, Etat de la Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Arthur F. Knoblock, un des juges de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan :

Cinq (5) actions du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, de la ville de la Nouvelle Orléans, pour une valeur de $100 chacune, comme le prouve le certificat No 63, en date du 16 avril 1880.
Conditions—Comptant avant livraison.
18 fév—19,25,26—mars 3

Magasins et résidences
—ET—
Propriétés à louer.

A l'encan pour clore les comptes.
A un long crédit ! Faible intérêt.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, il sera vendu à l'encan—

1° La résidence en briques à trois étages No 57 rue Esplanade, sur le côté nord entre les rues Chartres et Royale et touchant à la résidence de M. A. J. Lewis et louée $25 par mois.

2° La résidence en briques à deux étages No 303 rue de Chartres, sur le côté ouest, entre Hôpital et Quartier, un grand terrain et une maison bien finie ayant beaucoup de logements, et louée $20 par mois.

3° Le magasin et résidence en briques à deux étages, No 19 rue St. Louis, sur le côté Nord, entre Chartres et Décatur ; le terrain est de 42 x 101, espace pour un grand magasin et entrepôt avec de grands appartements en haut et dans le fond. La possession peut être obtenue en passant l'acte de vente.

4° La rangée de bâtisses en briques à trois étages, Nos 121 à 125 Passage de la Bourse, sur le côté Ouest, entre Conti et St. Louis ; le terrain a plus de 82 pieds de face. Le rez-de-chaussée peut être en usage pour de petits Shops, avec plusieurs grands appartements au-dessus, a été occupée plusieurs années par Mme Fisher et est louée à $15 par mois.

5° Le cottage en bois à deux étages, sur le Nouveau Chemin Coquillé, rue Ilford, entre Locust et Magnolia ; le lot est le No 7 et traverse et fait face à la rue Euphrosine, est près du pont Magnolia et du dépôt du chemin de fer Jackson, et rapporte $8 par mois.

Conditions de la vente.—Un quart ou plus comptant, le reste à crédit de 1, 2 et 3 ans, avec intérêt seulement 6 pour cent par an courant, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
18 fév—18 25 26—mars 2 3

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple (Succession de Ernest Praget, dépôt) vs Mme Mary A. Abott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,510—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt six de l'ilet No douze, borné par les rues Touti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chaque vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt-six mesure vingt sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante-deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 6,13,20,27,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Floats—Floats—Floats.

Dans l'affaire de William C. Ahern vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23 209—En vertu d'un ordre de cour daté le 24 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 février 1888, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Aux Southern Sales Stables, rue Dryades, coin S. O de l'Avenue Howard (anciennement rue Delord)—
17 wagons à coton.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25 26 27 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, groceries, vins, liqueurs, installations, etc., dans l'affaire de John T. Moore jr. & Co. vs Joseph Wachter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,260—En vertu d'un ordre de vente, daté du 13 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 1er mars 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Au local No 238 1/2 rue Poydras.
Tout le contenu de la groceríe, au dit local, comprenant un grand lot assorti de groceries de choix et de famille vins, liqueurs, whiskies, etc., aussi les installations du dit magasin, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Et immédiatement après le contenu et le stock, etc., de deux tables au marché Poydras, comprenant groceries, marchandises, etc., d'après un inventaire enregistré ; les dites tables portent les Nos 54, 56 et 97.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25 26 27 28 29—1er mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés foncières de valeur.

Magasins et Résidences Rue du Canal.

Cottages de choix pour résidences Près du Coliseum Park.

RÉSIDENCE ATTRAYANTE, Dans la rue Jackson.

Excellents placements dans d'autres localités.

Vente judiciaire à l'encan.

Succession du FRANCISCO P. MARTINEZ. No. 22,271.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 6 février 1888, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur qui suivent :

1° Le cottage double, Nos 170 et 172 rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Melpomène, Magazine et Camp. Le terrain se compose du lot No 12 et de cette partie, de la ligne latérale, vers la rue du Camp du lot désigné par la lettre B. qui mesure une façade totale d'environ 33 pieds 10 pouces sur la rue Terpsichore, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces.
Le cottage est en retrait (éloigné de la rue) avec une grille en fer sur la façade, à une allée à deux étages, ainsi qu'une bâtisse à deux étages à travers le fond. La propriété est louée à bail par MM. W. H. Chesnee et George A. Hoffman à raison de $30 par mois pour chaque cottage en vertu d'un bail devant expirer le 30 septembre 1888, faisant en tout $720 par an.

2° Le cottage simple, No. 174 rue Terpsichore, dans le même ilet, et touchant à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain se compose de cette partie du lot désigné par la lettre B sur la ligne latérale vers la rue du Camp—mesurant une façade totale d'environ 51 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Terpsichore, sur environ 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Le cottage a un étage avec mansarde, une grande galerie de façade, un grand vestibule dans le milieu. Il est occupé et loué à bail jusqu'au 30 septembre 1888, par M. F. S. Newadt, à raison de $30 par mois.

3° La propriété de résidence et pour affaires située au coin sud-est des rues Girod et Franklin dans le premier district de notre ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Bassin et Julie. Le lot est désigné par le No 16 et mesure environ 28 pieds 9 pouces 5 lignes sur profondeur dans le fond, sur environ 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin.
Il y a au coin, une bâtisse à un étage, employée pour ses affaires par D. A. Neuberger, qui la loue à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $8 par mois. Dans le fond du terrain, il y a une maison à deux étages en bois, désignée comme Nos 221 et 223 rue South Franklin, louée à Mme J. Prather à raison de $11 par mois.

MAGASIN DOUBLE DE CHOIX RUE DU CANAL.

4° Le magasin double en briques à quatre étages No 52 rue du Canal et No 71 rue de la Commune.
Le terrain se compose de deux lots dans le district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Commune, Tchoupitoulas et Magazine. Les dits lots sont désignés par les Nos 23 et 9. Ils se touchent et mesurent comme suit : Le lot No 23 mesure environ 25 pieds 5 pouces de face à la rue de la Commune, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond le divisant du lot No 9, sur environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 22, et environ 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur l'autre ligne latérale. Le lot No 9 mesure environ 25 pieds de face à la rue du Canal, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur d'environ 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne latérale du lot No 8, et environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 10.
Ces magasins sont occupés et loués à bail jusqu'au 30 septembre 1888, par MM. Koenig et Dreyer, marchands de variétés en gros, à raison de $225 par mois.

LA RANGÉE DE BATISSES RUE DU CANAL, DE LA RUE DU BASSIN A LA RUE FRANKLIN.

Magasins et maisons de résidence.

5° Six terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet No 96 par les rues Canal, Douane, Bassin et Franklin, désignés par les Nos de 1 à 6, et mesurant comme suit :

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Canal et Bassin, et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue Canal sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et façade rue du Bassin, s'étendant en arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur ouvrant sur la rue du Bassin. La bâtisse est désignée par le No 227 de la rue du Canal, et est occupée par M. Félix comme magasin de meubles jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $55 par mois.

Le terrain No 2 est contigu au premier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à la dite allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant sur la rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le No 229 de la rue du Canal et louées et occupées à Mme M. Adler $40 par mois.

Le terrain No 3 est contigu au dernier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à l'allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant sur la rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le No 231 de la rue du Canal et occupées par le 15 W. C. Wilson $50 par mois.

Le terrain No 4 touche au dernier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur s'étendant à l'arrière jusqu'à l'allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant sur la rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le No 233 de la rue du Canal et occupées par Mme E. La-son jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.

Le terrain No 5 forme le coin des rues Canal et Franklin, et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Franklin, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur ouvrant sur la rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le No 235 de la rue du Canal et occupées par Mme Julie Merz jusqu'au 30 septembre 1888, $30 par mois.

Le terrain No 6 touche aux cinq autres à l'arrière et mesure environ 26 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade rue Franklin, sur environ 101 pieds de profondeur, traversant l'ilet jusqu'à la rue du Bassin, où il mesure environ 21 pieds et 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No 9 de la rue Nord Bassin.

6° La propriété cottage No 120 rue St-André, quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-André, St-Marie, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 20 et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur : elle est louée à John Jenny jusqu'au 30 septembre 1888, $17 par mois.

MAISON DE RÉSIDENCE RUE JACKSON.

7° La spacieuse et séduisante maison de résidence avec terrain, No 132 rue Jackson, quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation. Le terrain se compose des lots 6 et 7 et d'une partie du lot 8, qui mesurent comme suit : Les lots 6 et 7, chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot 8 environ 17 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout s'étendant à l'arrière jusqu'à un terrain commun de 9 pieds 10 pouces de largeur. Le terrain est admirablement entretenu, il y a gazon, arbres d'ornement et fruitiers. La bâtisse est à distance de l'avenue, de construction moderne, belle à l'intérieur et possède tous les agréments désirables. Elle est vaste et convenable pour une grande famille.

8° Les deux écuries d'ornement dans le même carré d'ilet. Le terrain se compose des lots 11 et 12 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Laurel sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles : chacun des dits lots ayant une façade et une profondeur sur l'une des allées communes qui s'étendent à travers le dit carré d'ilet de la rue Laurel à la rue Annonciation.

9° Deux terrains à Carrollton, Septième district, carré d'ilet borné par les rues Anne, Esther, Clinton et Millaudon, désignés par les Nos 7 et 8, se touchent et mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Anne, sur 142 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10° La moitié indivise dans trois terrains avec améliorations dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les Nos 5, 6 et 22 ; ils mesurent comme suit : Les terrains 5 et 6 se touchent et ont, chacun, 24 pieds 3 pouces de façade rue Calliope, sur 101 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles ; une partie des améliorations consiste en un auvent et une citerne appartenant au locataire Martin Wanner dont le bail à $15 par mois expire le 31 mai 1888, pour le terrain No 5 ; et à $5 par mois pour le terrain No 6, le 30 septembre 1888.

Le terrain No 22 mesure 29 pieds de façade rue Magnolia sur 126 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les trois terrains ci-dessus décrits sont situés dans le carré d'ilet faisant face à la gare du chemin de fer Jackson.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs ; le reste à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant le pacte de "non aliénando". La clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets ; et les polices d'assurances de toutes les améliorations transférées, les acquéreurs assumant le paiement en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes des dites propriétés pour l'année 1888 et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Robert P. Upton, notaire, 5 Allée Commerciale.
25 fév—25—mars 3 10, 17, 24, 31.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cheval, jumper Floats, Harnais, etc.

Dans l'affaire de Samuel Picard contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No. 22,744.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—MARDI 28 février 1888, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin Delord et Lee Circle, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 30 janvier 1888, je vendrai ce qui suit :
Un cheval.
Un Jumper.
Quatre Floats et divers harnais, etc.
Le tout conformément au memorandum enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17 fév—17, 23, 28.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 28 février 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 28fév—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

Vacherie—Vente pour cause de maladie

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 1er mars 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie et de la rue Bienville.
La vacherie de Mme Vve Peytral se composant de :
15 vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et les autres au moment de vêler.
2 bons chevaux, 1 bonne jument et une bonne mule, 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions, les harnais, bidons et les ustensiles de la vacherie.
La clientèle reviendra de droit au plus fort acheteur.
Conditions—Au-dessous de $50 comptant, et de $50 et au dessus 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 26 fév—

MEUBLES.

Succession de Pierre Poeckel et d'Emma Fiorane, son épouse, No 22,816.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 6 mars 1888, il sera vendu à midi, à la dernière résidence du défunt, rue de la Levée, entre Tricou et Jumonville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 février 1888.
Un lot de meubles meublant.
2 charrettes de boulanger.
1 cheval.
1 jument.
Conditions—Comptant.
22 fév—22 28—6 mars

Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Deléry et Tricou, et faisant face au fleuve.

Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.

Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.

Successions de Pierre Poeckel et d'Emma Fiorane, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 22,816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes :

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Tricou, Déléry et Jumonville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 190 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres, galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.

2° Treize lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises ayant onze pièces, deux citernes, lieux d'aisance, écurie et une autre bâtisse dans le fond ayant deux chambres, poulailler, etc., etc., jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.

3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egania et Lizardi.
Lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi, mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.
Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même ilet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 7 et 8, mesurant le lot No 7, 47 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 47 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.
Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane comprenant 7 ilets situés entre les rues Mellville, Angela, Hamburg, Claiborne, Angela, St Claude et les Casernes des Etats-Unis, lesquels ilets se touchant et sont situés partie dans la paroisse d'Orléans, en partie dans la paroisse St-Bernard à savoir : 3 ilets dans la paroisse St-Bernard et 20 ilets dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de cette ville.
Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par C. Guillet en date du 25 février 1888 qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
22 fév—22—mars 3 10 17 24

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Marais, entre les rues Julie et Girod.

Succession Dr Armand Mercier—No 15,204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la succession ci-dessus, savoir :

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts, lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 120 pieds 2 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages avec entre sole et ayant corridors d'entrée, galerie devant derrière et sur le côté et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère, etc., etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.
Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 108 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.
Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 108 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne Dryades, Girod et Julie, mesurant 54 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Marais, sur 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Condition.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque et portant sept pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.
31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St Pierre No 416.

Succession de Mme veuve Louis Héric.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 106 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.
Ensemble une maison basse couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.
Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant H. Forvelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars.

Bon magasin en briques, placement avantageux, loué à bail, jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $40 par mois.

Vis-à-vis le Marché Tremé, terrain de valeur et bâtisse en briques, connu comme le No 178 rue d'Orléans, et traversant l'ilet jusqu'à la rue St. Pierre, dans l'ilet renfermé par les rues Orléans, St. Pierre, Villeré et Marais, maintenant occupé comme magasin de quincaillerie, faisant de bonnes affaires, et loué à raison de $40 par mois ; lequel lot mesure 19 pieds 10 pouces de face à chacune des rues d'Orléans et St. Pierre sur une profondeur de 114 pieds 3 pouces 6 lignes.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888. Il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date, avec toutes les clauses de sécurité d'usage. L'acquéreur assumera les taxes du prix d'adjudication, les taxes de 1888 et devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur sur le montant de la vente.
Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
26fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LE TERRAIN HOWELL

TOUCHANT A LA LOUISIANA COTTON MANUFACTORY,

Faisant face au MISSISSIPI et s'étendant jusqu'à la rue PELOPIDAS.

Composé de 39 ILETS subdivisés en 821 LOTS de terre situés dans le Troisième District.

Succession de Stoddart Howell.

No 21,460—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 octobre 1887, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Ilet No. 1, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 221 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Peters, 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Bienvenu, 276 pieds 1 pouce 4 lignes face à la rue Jaudon, 420 pieds 4 pouces 5 lignes sur la rue Charbonnet.

Ilet No. 2 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bienvenu et Delalonde, et 276 pieds 4 lignes face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots de 1 à 18, mesurant 30 pieds 8 pouces 1 ligne chacun face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 3 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Delalonde et Chartres, et 273 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face aux deux dernières rues sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 4 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Chartres sur 316 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 23 lots mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 5 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Dauphine, 319 pieds 9 pouces 3 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 14 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur—1 à 7 et 15 à 19, mesurant 32 pieds chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 6 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Dauphine et Bourgogne, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur ; les autres ont 32 pieds 3 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 7 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bourgogne et Remparts, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 20 lots ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 8 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Remparts et St Claude et 396 pieds 6 pouces 3 lignes aux rues Jaudon et Charbonnet—25 lots 1 à 10 et 14 à 25 ayant chacun 30 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 1 à 8 [illegible] 3 pouces 1/2 ligne de profondeur, et 11 à 17 ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St-Claude sur 127 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 9 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur chacune des rues Marais et St-Claude, 237 pieds 2 pouces 6 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet—15 lots, 1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St-Claude, sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur ; et 8 à 15 mesurant chacun 30 [illegible] de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

[illegible]

Ilet No 11 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Urquhart et Villeré, 341 pieds 5 pouces 7 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant [illegible] de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 12 mesure 216 pieds [illegible] sur les rues Villeré et Robertson [illegible] Jaudon et Charbonnet—22 lots, ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

[illegible]

Ilet No 14 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Claiborne et Derbigny, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—21 lots, mesurant chacun 30 pieds 11 pouces [illegible] Claiborne, sur 120 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, et 8 à 21 ayant chacun 31 pieds [illegible] de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

[illegible]

Ilet No 17 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Joseph et Galvez, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant [illegible] ou moins 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

[illegible]

Ilet No 20 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Galvez et Johnson, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

[illegible]

Ilet No 22 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Vertu et Dolhonde, 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 23 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Dolhonde et Law et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 24 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Law et à l'Avenue Florida sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—21 lots—9 à 15 ont chacun 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Florida, sur 124 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur ; les autres ont chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 25 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à l'avenue Florida et à la rue Industrie et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 ont chacun 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Florida sur 124 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur ; les autres ont chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 26 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 27 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Abundance, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 28 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Abundance et Trésor, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 29 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Trésor et Bénéfice, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet ; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 30 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Bénéfice et Humanité, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet ; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 31 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Humanité et Plaisir, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 32 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Plaisir et Nec Plus Ultra, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 33 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Nec Plus Ultra et Patriote sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 34 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Patriote et Manuel, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 35 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Manuel et Bolivar, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 36 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Bolivar et Foy, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon—22 terrains ayant chacun, plus ou moins 31 pieds de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 37 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Foy et Caton, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 38 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Caton et Solen, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 39 subdivisé en 17 terrains, savoir : 1 et 8 mesurant chacun 31 pieds de façade rue Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur ; Le terrain 2 forme le coin des rues Solon et Charbonnet. Les terrains 1 et de 11 à 17 mesurent chacun 31 pieds de façade rue Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur. Le terrain 10 forme le coin des rues Solon et Jaudon. Le terrain 9 mesure 40 pieds 6 pouces 5 lignes de façade rue Charbonnet et est irrégulier, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes du côté opposé au terrain 8 qui lui est contigu et a 61 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le terrain 10 a 51 pieds 8 pouces 5 lignes de façade rue Jaudon, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes de la ligne opposée au terrain 11, et a 39 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le tout est conforme à un plan de Edgar Pilié, voyer, sous la date du 3 février 1888, et exposé à la Bourse des Encanteurs.
Conditions—Comptant.
Les actes de ventes pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25 —mars 3 10 17 24 31

COTTAGE

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle.

Veuve Gustave Potthoff vs. William Potthoff et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B. No. 20,198.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888, et aussi en vertu d'un ordre en date du 23 février 1888, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Amour, entre Remparts, entre Union et Bagatelle, mesurant, au pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes, le tout conformément à un plan dressé le 5 avril 1854 et déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent un cottage, en bois entre poteaux, à un étage avec mansarde et toit en ardoises, trois chambres, une salle à manger, un vestibule, deux chambres dans les mansardes, cuisine avec deux chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, cour devant, et derrière etc., etc., désigné par le No municipal 426 rue des Remparts.
Conditions. Une moitié ou plus, au gré de l'acheteur, comptant ; le reste à un an et à deux ans de crédit contre le billet de l'acquéreur garanti par l'hypothèque et le privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les dits billets devront porter 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec les clauses ordinaires d'assurances, de non aliénation et d'honoraires d'avocat lesquels seront fixés à cinq pour cent du montant réclamé, l'acquéreur devant assumer, en sus du montant de l'adjudication, toutes les taxes dues pour l'année 1888. Il devra en outre faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25 fév—mars 3, 10, 17, 24, 31 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. M. Hennen

No 22,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de Commerce de Valeur sur la rue Royale, entre Douane et Bienville.

Banc dans la First Presbyterian Church et Terres dans la paroisse Tangipahoa, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. Girardey, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI 12 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, entre la rue Gravier et l'allée de Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888, et rendu dans la succession ci-dessus, il sera vendu la propriété suivante, à savoir—
Un certain lot de terre situé dans le [illegible] district de cette ville, dans l'ilet [illegible] Bienville, Douane et [illegible] No 2 sur un plan du dit lot [illegible] de face à la rue Royale [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent ; une bâtisse [illegible] à étages, portant [illegible] en ardoises [illegible] après le jour de la vente.
2. Le banc No 135 dans la Première Eglise Presbytérienne, sur la Place Lafayette [illegible].
3. La section de terre sur laquelle Alfred [illegible] situé dans la paroisse Tangipahoa [illegible].
Conditions.—Comptant.
Les actes de vente pardevant Chas. G. Andry, aux frais de l'acquéreur.
4fév—4 11 18 25—3 10 mars.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,434.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22,434, en date du 16 janvier 1888, et l'autre daté du 10 février 1888, dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée, et autres parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique :
Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, et mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade sur la rue Rousseau de 93 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied anglais, et formant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, et fait partie du lot original 4 sur un plan par le voyer de ville daté 9 novembre 1830 et déposé au bureau de C. R. Stringer ancien notaire, et d'après un plan par John F. Braun, voyer, daté avril 1884 et déposé à l'endroit de la vente.
Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.
Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André. Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 1 ; 4 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et de façade sur la rue Adèle, 119 pieds 3 pouces sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux hangars dans le fond.
Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite et attenant à la même désignée comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces sur la ligne qui sépare du lot No 3 et 129 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 1, et 33 pieds 5 pouces de large dans le fond. Les dites mesures sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.
Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $14 89 ont déjà été payés.
Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.
Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julia Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession.

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 508, anciennement ilet No 33 borné par les rues St Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré ; le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. Pilié 21 avril 1836, et déposé au bureau de M. Ducros, notaire, comme No 9 du livre de plans No 1 ; le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, retirée de la rue, avec quelque deux chambres et cabinets, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 158, borné par les rues Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de M. Merz et de l'autre côté par la propriété de M. J. A. Croix, mesurant plus ou moins, environ 24 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 124 pieds de profondeur, les lignes courant d'une façon parallèle jusqu'à une certaine profondeur, puis se fermant à une certaine distance de façon à former un joint en angle. Les améliorations comprennent les bâtisses connues par le numéro municipal 36 rue Kerlerec (anciennement l'a) ayant quelque huit chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3° Un morceau ou une portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 329 borné par les rues Gravier, Commune, Johnson et Galvez, faisant partie du lot désigné par le No 10 [illegible] sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 20 avril 1848, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville, le dit portion de terre mesure, en mesure américaine, 12 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage avec deux chambres et cuisine, citerne, petit hangar, lieux, etc., connu par le No municipal 461 rue Gravier.
Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, à 1 et 2 ans, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, avec 5 pour cent frais d'avocat sur la dite balance qui devra être payée en cas de procédures pour recouvrer le paiement de la dite portion de crédit de l'enchère. Lequel sera garantie par trois billets ou coupons ou plus et garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et par la clause d'assurance usuelle.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
18fév—18 25—3 10 17 24 mars

Dans l'affaire des mineurs Ducongé.

No. 23 011.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1888, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une portion de terre la partie du fond de la propriété désignée par le numéro municipal 131 rue Douaine, ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville et mesure, en mesure française, 7 pieds 6 pouces de face [illegible] 32 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur et une profondeur de 64 pieds 3 pouces 1 [illegible], entre lignes parallèles, le tout conformément à un croquis de J. Braun, voyer, daté avril 1886, déposé pardevant C. G. Andry, notaire en date du 26 janvier 1888.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, aux frais de l'acquéreur.
4fév—4 11 18 25—3 10 mars.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Félicité.

Théo. Lilienthal vs ses créanciers.

No 20,804 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO—Alex. Levy, encanteur—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 octobre 1887, et d'un ordre en date du 20 janvier 1888, rendu par la dite Cour dans l'affaire de la succession insolvabilité, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et Ste-Marie, sur un plan de [illegible], voyer, le 13 mars 1840, et déposé au bureau de J. P. Gillis, alors notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 27 pieds et 2 pouces et 1 ligne de façade sur la rue Félicité sur une profondeur de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du terrain No 14, et 132 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 16, et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, et comme les autres lots du dit ilet a une façade sur la rue Félicité.
Conditions connues ainsi à savoir : Un quart ou plus comptant et le reste en un crédit de un, deux et trois ans ou au gré des acquéreurs, garantis par des billets des acquéreurs portant intérêt de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et 1. Acte de vente et avec toutes les clauses usuelles de garantie relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de police d'assurance etc.
Actes de vente pardevant G. W. Christy notaire, aux frais des acquéreurs.
L'acquéreur doit assumer et payer les taxes de 1888.
Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis après l'adjudication pour lier la vente.
3 fév—8 15 22 29—mars 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Toledano.

En termes faciles.

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9,920.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No 9,920 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, il sera vendu :
Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation et dépôt ancien Pleasant, Laurel et Toledano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, tout plus ou moins et d'après un plan dressé par Stewart & Hermann, voyers, daté — février, 1888.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois, rue Laurel.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et tous les garanties usuelles.
Acte de vente pardevant T. Wharton Collens, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.
Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.
12 fév—12,19,26—mars 4,11,17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grant.

Propriété de valeur d'un bon rapport.

Quatre résidences à double corps de logis à deux étages.

Coin des rues Clio et Remparts.

En parfait ordre, donnant un bon revenu.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 31 janvier 1888. Dossier No 20,826, pour compte de la succession de John Grant, décédé, il sera vendu à l'encan :

Coin des rues Clio et Remparts.

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Calliope, South Rampart et Dryades, désignés par les Nos 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun environ 32 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, plus ou moins.
Le lot No 28 formant le coin des rues Remparts et Clio, le tout d'après un plan à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent quatre résidences en bois à double corps de logis à deux étages et couvertes en ardoises, connues comme les Nos 357 à 363 rue des Remparts et avec dépendances, chacune ayant chambres et appartements, gaz et installations les principales [illegible], lieux d'aisances, cour, etc. ; une allée privée au fond pour ces maisons seulement.
Barrière en fer [illegible] façade élégante, sont en bon état et rapportent chacune $85.00 par mois ou $1020 par an. Elles peuvent être inspectées avec une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, avec toutes les clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera en plus du son adjudication, les taxes de 1888, et fera un dépôt d'argent de 10 0/0.
Acte de vente pardevant A. Hero, Esq., notaire.
12 fév—[illegible]—mars 4,11,17